

Décapant pour peinture et vernis

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Décapant pour peinture et vernis
Autres moyens d'identification	13-431HEI, 13-433HEI, 13-434HEI, 33-431ZIPEXP, 33-433ZIPEXP, 33-434ZIPEXP
Usage recommandé	Veuillez vous référer à l'étiquette du produit.
Restrictions d'utilisation	Inconnu.
Identificateur du fabricant/fournisseur	Recochem Inc., 850 Montee de Liesse, Montreal, QC, H4T 1P4, Compliance and Regulatory Department, 905-878-5544, www.recochem.com
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, 613-996-6666, 24 Hours
Numéro de la FDS	17840062

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Liquides inflammables - catégorie 4; Irritation cutanée - catégorie 3; Lésions oculaires graves - catégorie 1; Cancérogénicité - catégorie 2; Toxicité pour la reproduction - catégorie 1B

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :
Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

Liquide combustible.
Provoque une légère irritation cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
Susceptible de provoquer le cancer.
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :
Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux

Identificateur du produit : Décapant pour peinture et vernis - Ver. 1
Date de préparation : le 10 septembre, 2018
Date de la plus récente version révisée : le 15 août, 2019

FDS No. : 17840062

Page 01 de 10

Intervention :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

En cas d'incendie : Utiliser mousse extinctrice appropriée, poudre chimique sèche, eau pulvérisée ou brouillard d'eau pour l'extinction.

Stockage :

Entreposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais. Garder le contenant hermétiquement fermé. Garder sous clé.

Élimination :

Disposer du contenu/réceptacle conformément aux règlements et lois régionales, nationales et locales applicables.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
N,N-Diméthylformamide	68-12-2	30-60		
Diéthylène glycol monométhyl éther	111-77-3	7-13		
Ethanolamine	141-43-5	1-5		
Polyéthylène glycol monoundécyl éther, liquides	34398-01-1	1-5		
Ethylène glycol	107-21-1	0.1-1		
Diéthanolamine	111-42-2	0.1-1		

Notes

Utilisation de FDS génériques: Si la concentration ou plage de concentrations réelle d'un ingrédient d'un des produits dangereux visés par une FDS générique diffère de la concentration ou plage de concentrations réelle indiquée pour le reste de la série, elle doit être mentionnée à l'article 3 (Composition / information sur les ingrédients) de la FDS, à côté de l'ingrédient. En outre, si d'autres éléments d'information spécifiques (tels que le point d'éclair, les valeurs numériques de toxicité, etc.) sur un produit dangereux de la série diffèrent de ceux des autres produits de la série (sans qu'il y ait d'incident sur la classification), les éléments d'information propres au produit dangereux doivent figurer sur la FDS, et le produit dangereux auquel ces éléments d'information s'appliquent doit être indiqué. Source: Santé Canada - Guide technique sur les exigences de la Loi sur les produits dangereux et du Règlement sur les produits dangereux SIMDUT 2015 Exigences pour les fournisseurs.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Prendre des précautions afin d'assurer sa propre sécurité avant de tenter un sauvetage (p. ex. porter l'équipement de protection approprié). Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Garder au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un Centre antipoison ou un médecin.

Contact avec la peau

Éviter le contact direct. Porter une combinaison de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Retirer les vêtements, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Éponger ou

Identificateur du produit : Décapant pour peinture et vernis - Ver. 1

FDS No. : 17840062

Date de préparation : le 10 septembre, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 15 août, 2019

Page 02 de 10

essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique résiduel. Rincer immédiatement, doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 15 à 20 minutes. Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin. Laver en profondeur les vêtements, les chaussures et les articles de cuir avant de les réutiliser ou les éliminer de façon sécuritaire.

Contact avec les yeux

Éviter le contact direct. Porter des gants de protection contre les agents chimiques si nécessaire. Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique présent sur le visage. Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Prendre garde de ne pas éclabousser l'autre œil ou le visage avec de l'eau contaminée. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement spontané, s'étendre sur le côté dans une position de récupération. Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau. Éviter tout contact bouche-à-bouche en utilisant un dispositif de protection. Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Commentaires sur les premiers soins

Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Yeux, système nerveux.

Instructions particulières

Aucun traitement spécifique. Traiter selon les symptômes. Communiquez immédiatement avec spécialiste de traitement incohérent si grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Aucun connu.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse extinctrice appropriée, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Liquide et vapeur inflammables. Peut s'enflammer à la température ambiante. Dégage de la vapeur qui peut former un mélange explosif au contact de l'air. Peut s'enflammer suite à une décharge statique. Peut accumuler une charge électrostatique par écoulement, par éclaboussure ou par agitation. Peut s'accumuler en quantités dangereuses dans les espaces bas, surtout dans des espaces clos, ce qui crée un risque d'incendie et/ou un danger pour la santé. Les récipients fermés peuvent se rompre violemment s'ils sont chauffés et peuvent alors libérer leur contenu.

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; aldéhydes toxiques et inflammables.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Examiner la Section 6 (Mesures à prendre en cas de déversements accidentels) pour obtenir des renseignements

Identificateur du produit : Décapant pour peinture et vernis - Ver. 1

FDS No. : 17840062

Date de préparation : le 10 septembre, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 15 août, 2019

Page 03 de 10

importants sur la maîtrise des fuites et des déversements.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Évacuer les endroits qui se trouvent dans la direction du vent. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter un équipement de protection approprié. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité. Augmenter la ventilation de la zone ou déplacer le récipient non étanche vers une zone bien aérée et sécuritaire.

Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si sans risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Libération de s'approcher au vent. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les endroits clos. Laver les débordements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir les fuites avec matériau incombustible, absorbant par ex. sable, terre, vermiculite ou la terre de diatomées et placer dans le récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez les outils antidéflagrant et matériel antidéflagrant. Éliminer par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. Matériau absorbant contaminé peut-être présenter les mêmes risques que le produit déversé. Remarque : voir section 1 pour urgence coordonnées et la section 13 pour l'élimination des déchets.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter de respirer ce produit. Prévenir l'exposition cutanée. Éviter le contact cutané répété ou prolongé. Éviter tout contact avec les yeux. Ne pas avaler. Éviter l'exposition durant la grossesse et pendant l'allaitement. Éviter de produire de la vapeur ou des brouillards. Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer la chaleur et les sources d'ignition comme les étincelles, les flammes nues, les surfaces chaudes et les décharges d'électricité statique. Installer des affiches « Défense de fumer ». Éviter les sources d'ignition. Éviter tout chauffage qui augmentera la quantité de vapeurs. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. NE PAS manger, boire ou stocker de la nourriture sur les lieux de travail. Bien se laver les mains après avoir manipulé ce produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker conformément aux règlements locaux. Entreposer dans un endroit séparé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine protégée des rayons du soleil dans un espace sec, frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles (voir section 10) et des aliments et des boissons. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparé des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé et scellé jusqu'au prêt à l'emploi. Conteneurs qui ont été ouverts doivent être refermés soigneusement et reste d'aplomb pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Confinement appropriée permet d'éviter la contamination de l'environnement.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Diethylene glycol monomethyl ether	Non établie	Non établie				
Ethylene glycol	10 mg/m3	100 mg/m3	Non établie	50 ppm		
Ethanolamine	3 ppm	6 ppm	3 ppm	6 ppm		
Diethanolamine	1 mg/m3 A3 Peau					
Polyethylene glycol monoundecyl ether, liquids					10 mg/m3	

Identificateur du produit : Décapant pour peinture et vernis - Ver. 1

FDS No. : 17840062

Date de préparation : le 10 septembre, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 15 août, 2019

Page 04 de 10

Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation générale est habituellement adéquate. Pour l'utilisation à grande échelle de ce produit : ne pas laisser le produit s'accumuler dans l'air dans les zones de travail ou d'entreposage, ou dans les espaces clos. Utiliser un système de ventilation par aspiration à la source, si la ventilation générale ne suffit pas à contrôler la quantité de produit dans l'air. Utiliser des systèmes de ventilation ne produisant pas d'étincelles, de l'équipement antidéflagrant approuvé et des systèmes électriques à sécurité intrinsèque dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé. Contrôler les décharges d'électricité statique, en outre par la mise à la terre de l'équipement. N'utiliser que des matériaux incombustibles compatibles pour les murs, les planchers, le système de ventilation, les épurateurs d'air, les palettes et les rayonnages. Prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Les matériaux convenables sont les suivants : caoutchouc de nitrile.

Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives. Pour les situations irrégulières ou d'urgence : porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH et muni d'une cartouche contre les vapeurs organiques.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide jaune pâle. Dimension des particules: Sans objet
Odeur	S'apparentant à de l'ammoniac
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	5 - 6
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion); Pas disponible (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	63 °C (145 °F) (en vase clos)
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	1.035 - 1.045 à 20 °C
Solubilité	Pas disponible dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides)
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Sans objet
Viscosité	Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique)
Autres informations	
État physique	Liquide

Identificateur du produit : Décapant pour peinture et vernis - Ver. 1
Date de préparation : le 10 septembre, 2018
Date de la plus récente version révisée : le 15 août, 2019

FDS No. : 17840062

Page 05 de 10

Formule moléculaire	Sans objet
Poids moléculaire	Sans objet
Densité en vrac	Sans objet
Tension superficielle	Sans objet
Température critique	Sans objet
Conductivité électrique	Pas disponible
Tension de vapeur à 50 °C	Sans objet
Concentration des vapeurs à saturation	Sans objet

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Inconnu.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Inconnu.

Conditions à éviter

Exposition prolongée à de hautes températures. Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition. Eau, teneur en eau ou humidité. Températures au-dessus de 83.0 °C (181.4 °F)

Matériaux incompatibles

Acides forts (p. ex. acide chlorhydrique), agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique).

Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; aldéhydes très toxiques et inflammables.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Contact oculaire; contact avec la peau.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Diethylene glycol monomethyl ether	50000 mg/m3 (rat mâle) (4 heures d'exposition) (aérosol)	4080 mg/kg (rat)	6540 mg/kg (lapin)
Ethylene glycol	2725 mg/m3 (rat) (4 heures d'exposition)	1560 mg/kg Human - Male	9530 mg/kg (lapin)
N,N-Dimethylformamide	1948 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	2000 mg/kg (rat)	4720 mg/kg (lapin)
Ethanolamine	> 1210 mg/m3 (souris) (4 heures d'exposition) (aérosol)	700 mg/kg (souris)	1000 mg/kg (lapin)
Diethanolamine		680 mg/kg (rat femelle)	8180 mg/kg (lapin)
Polyethylene glycol monoundecyl ether, liquids	Pas disponible	> 2000 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (lapin)

Inhalation ATE: 4456 mg/L ~

Oral ATE: 3489 mg/kg

Dermal ATE: 7259 mg/kg

Identificateur du produit : Décapant pour peinture et vernis - Ver. 1

FDS No. : 17840062

Date de préparation : le 10 septembre, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 15 août, 2019

Page 06 de 10

Corrosion/Irritation cutanée

L'expérience sur les humains et les tests sur des animaux montrent une légère irritation.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

L'expérience sur les humains et les tests sur les animaux montrent des lésions oculaires sévères.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Peut être nocif selon des preuves limitées.

Absorption par la peau

Aucun renseignement trouvé.

Ingestion

Peut être nocif Si de grandes quantités sont avalées.

Danger par aspiration

N'est pas réputé de constituer un danger d'aspiration.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Aucun renseignement trouvé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires. N'est pas réputé être un sensibilisant cutané.

Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Diethylene glycol monomethyl ether	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
Ethylene glycol	Non listée	A4	Non listée	Non listée
N,N-Dimethylformamide	Groupe 2A	A3	Non listée	Non listée
Ethanolamine	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
Diethanolamine	Groupe 2B	A3	Non listée	Non listée
Polyethylene glycol monoundecyl ether, liquids	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée

Signification des abréviations

A4 = Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain.

A3 = Cancérogène pour l'animal.

Groupe 2A = Probablement cancérogènes pour l'humain.

Groupe 2B = Peut-être cancérogènes pour l'humain.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Des études sur des animaux montrent des effets sur la descendance. Reconnu(e) comme pouvant causer : à la suite d'un contact cutané et/ou en cas d'ingestion : poids réduit. Tératogène (externes, des tissus mous et des anomalies squelettiques) embryotoxiques (résorptions tardives).

Fonction sexuelle et la fertilité

Peut causer des effets sur les fonctions sexuelles et/ou la fertilité. Reconnu(e) comme pouvant causer : diminution de la fertilité chez les hommes. Cependant, on a observé ces effets en présence d'autres effets toxiques significatifs. Ces effets ne sont pas jugés pertinentes pour l'exposition professionnelle.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions.

Effets d'interaction

Identificateur du produit : Décapant pour peinture et vernis - Ver. 1

FDS No. : 17840062

Date de préparation : le 10 septembre, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 15 août, 2019

Page 07 de 10

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

Cette section n'est pas exigée par l'OSHA HCS 2012.

Écotoxicité

Dangers à long-terme pour le milieu aquatique

Nom chimique	CSEO pour les poissons	CE50 pour les poissons	CSEO pour les crustacés	CE50 pour les crustacés
Ethylene glycol	39140 mg/L (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))		24000 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau))	
Ethanolamine	Pas disponible		Pas disponible	

Persistance et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Les contenants vides ou doublures peuvent conserver quelques résidus de produit. Ce produit et son récipient doivent être éliminés en toute sécurité. Éliminer l'excédent et non recyclables produits par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. L'élimination de ce produit, les solutions et les sous-produits doit en permanence conformes aux exigences de protection de l'environnement et législation d'élimination et de toute exigence de l'autorité locale régionale des déchets. Éviter la dispersion des matières déversées et ruissellement et entrer en contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
TMD au Canada	1263	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	3	III
DOT É.-U	1263	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	3	III

Précautions spéciales Veuillez noter : Dans des conteneurs de 5 L (5Kg) ou moins, ce produit est classé comme un « quantités limitées » « Bien de consommation » en vertu du règlement TMD.
Dans des conteneurs de 5 litre (5Kg) ou moins, ce produit est classé comme « Bien de consommation » sous le règlement sur le DOT

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Aucun connu.

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Autres listes réglementaires des É-U

California Proposition 65 : WARNING: Cancer and Reproductive Harm - www.P65Warnings.ca.gov/product.

Réglementation personnalisée 1

Certification de conformité générale à la loi 2008 Consumer Product Safety Improvement Act: La fournisseur identifié à la Section 1 de cette FDS a évalué ce produit et certifie qu'il est étiqueté et emballé conformément aux dispositions applicables de la loi Federal Hazardous Substance Act, comme indiqué dans 16 CFR 1500 et appliqué par la Consumer Product Safety Commission. Le cas échéant, les produits nécessitant une fermeture à l'épreuve des enfants sont emballés conformément à la loi Poison Prevention Packaging Act, comme indiqué dans 16 CFR 1700 et appliqué par la Consumer Product Safety Commission. Toutes les fermetures ont été testées conformément aux protocoles les plus récents. Aucun autre test n'est requis pour certifier la conformité aux dispositions ci-dessus. La date de fabrication est estampillée sur le contenant du produit.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation le 10 septembre, 2018

Date de la plus récente version révisée le 15 août, 2019

Indicateurs de révision

Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 13 mai, 2019:
SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES; Point d'éclair;
SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS; Classification.
Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 15 août, 2019:
SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS; Classification;
SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS; Information sur les ingrédients;
SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE; Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention;
SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES; Odeur; Apparence; Densité relative;
SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES; Toxicité aiguë; Valeurs CL50/DL50; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique; Cancérogénicité.

Autres informations Nous sommes engagés à soutenir l'initiative volontaire de l'industrie pour la divulgation des ingrédients aux consommateurs. Veuillez nous faire parvenir votre demande en visitant notre site Web au www.recochem.com.

Les ingrédients présents (ingrédients intentionnellement ajoutés) dans une concentration supérieure à un pour cent (1 %) doivent figurés en ordre décroissant de prédominance. Les ingrédients présents dans une concentration d'au plus un pour cent (1 %) doivent également figurés, mais sans ordre de prédominance.

Avis Avis au lecteur : au meilleur de notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, ni le fournisseur nommé ci-dessus, ni aucune de ses filiales assume toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues

Identificateur du produit : Décapant pour peinture et vernis - Ver. 1

FDS No. : 17840062

Date de préparation : le 10 septembre, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 15 août, 2019

Page 09 de 10

dans ce document. La décision définitive de l'aptitude d'un matériel est la seule responsabilité de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques sont décrits dans les présentes, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

Identificateur du produit : Décapant pour peinture et vernis - Ver. 1
Date de préparation : le 10 septembre, 2018
Date de la plus récente version révisée : le 15 août, 2019

FDS No. : 17840062

Page 10 de 10